

République Française

Département du Jura

Nombre de membres
Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à
la délibération : 15

Date de convocation
14 août 2014

Date d'affichage :
8 septembre 2014

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
et publication ou
notification du



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD**

Séance du 1^{er} septembre 2014

L'an deux mil quatorze le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Absents excusés : Nicolas GRIFFOND (pouvoir donné à Claudine QUATREPONT)

Secrétaire : Gérard MUGNIOT

Objet : Convention avec le SIVOS de La Baroche pour la participation aux frais du poste d'accompagnatrice

Le Maire rappelle que le circuit de car scolaire (Cerniebaud, Fraroz, Arsure-Asurette, La Grange des Prés, Essavilly, Froidefontaine, Mignovillard) effectué par Mme ANTOINE, est commun avec le SIVOS de La Baroche pour desservir l'école située à Arsure-Arsurette. Il propose donc de conclure une convention pour le remboursement de l'avance faite par la Commune de Mignovillard, déduction faite de la participation du Conseil général. La régularisation sera annuelle et la clé de répartition est la suivante :

- 55 % pour la Commune de Mignovillard
- 45 % pour le SIVOS de La Baroche.

Le Conseil municipal accepte les termes de la convention est donne tout pouvoir au Maire pour la signer.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Florent SERRETTE